

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-11-05/06

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	13
Présents	18
Votants	23

Le cinq novembre deux-mille vingt-cinq, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Étienne FLEURY, Sylvie BROYER, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, David ZÉRATHE, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Mélanie TRAVIER, Marie-Claude PHILIPPE.
Absents excusés	Malo TRICCA, Brice DEVIF.
Pouvoirs	Gérard MAGNET a donné pouvoir à Arnaud SAVOIE, Véronique CORNU a donné pouvoir à Isabelle BRAILLON, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER, Marie-France PILLOT a donné pouvoir à Catherine CERRO, Monique TALEB a donné pouvoir à Daniel ABAD.
Secrétaire	Sylvie BROYER

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE L'HORME AU SIARG

Arnaud SAVOIE, Le Maire expose :

La commune de l'Horme a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG) par délibération du 08 juillet 2025.

Par délibération en date du 16 septembre 2025, le SIARG a approuvé cette adhésion à l'unanimité.

Cette délibération a été notifiée aux Maires des dix-sept Communes membres du SIARG (Brignais, Cellieu, Chabanière, Chagnon, Chaponost, Genilac, Lyon, Mornant, Orléans, Saint-Chamond, Saint-Joseph, Saint-Laurent-d'Agnay, Saint-Martin-la-Plaine, Sainte-Foy-les-Lyon, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers et Valfleury).

La commune de Soucieu-en-Jarrest en a été informée par courrier arrivé en mairie le 29 septembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIARG pour se prononcer sur les modifications envisagées :

- Validation d'une nouvelle adhésion,
- Validation de la modification des statuts.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE l'adhésion de la commune de l'Horme au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 069-216901769-20251105-DE20251105_06-DE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sylvie BROYER,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 30/10/2025

Dépôt en Préfecture le 07 NOV. 2025

Publication le 13 NOV. 2025

Arnaud SAVOIE,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.